

Christian ECKERT  
*Député de Meurthe et Moselle*  
*Maire de Trieux*

**Longwy, le 28 mai 2009**

<b>QUESTION ECRITE</b>
------------------------

Christian ECKERT attire l'attention de Madame la Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi au sujet de la prise en compte de l'indemnité de risques relative aux services effectués dans la branche surveillance de douanes dans le calcul de la liquidation des pensions pour les douaniers à la retraite.

En effet, il semblerait qu'une erreur consécutive à un dysfonctionnement informatique ait été constatée, confirmé par la Sous Direction de services des pensions au ministère du budget.

Cette erreur a donc pénalisé un nombre conséquent de douaniers en retraite avant le mois de janvier 2009.

L'administration s'exonère de ses problèmes techniques en se rattachant derrière un article du code des pensions et des armées empêchant ainsi la rétroactivité de paiement d'une prime de risque.

Les retraités douaniers intéressés sont donc amputés d'une partie de leurs droits à la retraite à cause d'un dysfonctionnement reconnu.

Christian ECKERT souhaiterait connaître les moyens mis en œuvre par le Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi pour rétablir cette situation et permettre à ces personnes concernées de récupérer leur dû.